

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 850 584 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

01.07.1998 Bulletin 1998/27(51) Int Cl.⁶: **A47G 29/12**(21) Numéro de dépôt: **97460051.2**(22) Date de dépôt: **12.12.1997**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

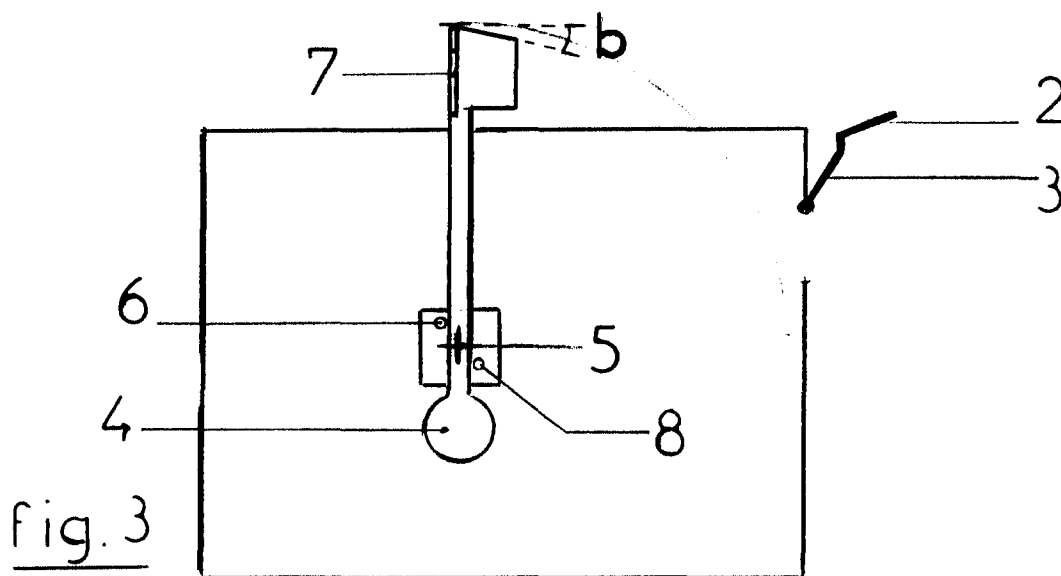
AL LT LV MK RO SI(71) Demandeur: **Michel, Alain****35230 Noyal Chatillon (FR)**(72) Inventeur: **Michel, Alain****35230 Noyal Chatillon (FR)**(30) Priorité: **18.12.1996 FR 9615920****(54) Dispositif pour signaler automatiquement la présence de courrier dans les boîtes aux lettres**

(57) L'invention évite de sortir plusieurs fois pour voir s'il y a du courrier.

L'ouverture du volet (3) ou de la porte pour introduire du courrier entraîne la patte (2) qui libère le signal (1). Celui-ci se redresse grâce à un contrepoids (4) ou

un ressort et devient visible à distance tout autour de la boîte. Après avoir pris le courrier, on réenclenche le dispositif à l'aide de la patte (7).

L'invention comprend également une variante intérieure à la boîte aux lettres.



Description

L'invention concerne un dispositif signalant la présence de courrier dans une boîte aux lettres.

Les boîtes aux lettres d'extérieur sont souvent éloignées des maisons et obligent l'utilisateur quelque soit le temps, à sortir plusieurs fois ouvrir la boîte aux lettres pour savoir si elle contient du courrier.

Le dispositif selon l'invention remédie à ce problème. Il est composé d'un signal en métal ou matière plastique de couleur vive qui se relève automatiquement au dessus de la boîte dès l'ouverture du volet pour introduction de lettres ou dès l'ouverture de la porte pour l'introduction de paquets. Le signal émergeant largement au-dessus de la boîte est visible tout autour de celle-ci, d'une fenêtre, d'une voiture, de la rue ...

Après avoir pris son courrier, l'utilisateur abaisse le signal qui se réenclenche, prêt à se relever à la prochaine introduction de courrier.

Selon les modes de réalisation:

- Le signal peut être à l'extérieur de la boîte et composé d'un levier actionné par un contrepoids ou un ressort et maintenu horizontal par une patte ajoutée sur le volet ou intégrée d'origine à celui-ci.
- Le dispositif peut être d'origine à l'intérieur de la boîte, celle-ci comportant un trou sur le dessus du côté ouverture de la porte pour laisser émerger le signal se relevant selon le même principe.

Les dessins annexés illustrent l'invention:

- La première planche concerne le dispositif extérieur à la boîte.

Sur la figure 1, le signal (1) est maintenu horizontal par la patte (2) fixée au volet (3). Ce volet est maintenu fermé par la pression du signal dû au contrepoids (4) et grâce à l'angle (a).

La figure 2 représente une vue de l'avant de la boîte.

Sur la figure 3, l'ouverture du volet (3) ou de la porte libère le signal qui pivote sur l'axe (5) et se met en position verticale grâce au contrepoids (4). Il est arrêté par le plot (6).

Après avoir pris le courrier, on rabaisse le signal à l'aide de la patte (7) qui va se bloquer sous la patte du volet (2) du fait de la forme bisautée du signal (angle b). Le signal est arrêté en position basse par le plot (8).

La seconde planche, figures 4 et 5, représente une variante pour les boîtes sans volet avec une porte s'ouvrant vers le bas (type américain). Dans ce cas, l'absence de volet est compensée par une patte (2) faisant ressort.

- La troisième planche représente une variante du dispositif intérieure à la boîte aux lettres.

Le signal (fig. 6) est constitué par une deuxième pièce

ce (9) de section rectangulaire coulissant dans un trou (10) de section légèrement supérieure.

Il est toujours maintenu en position basse par une patte (11) inclinée vers le bas solidaire du volet (3) qui s'encastre dans une encoche (12).

Sur la figure 8, l'ouverture du volet (ou de la porte) libère le signal qui est levé par le levier (1) grâce au contrepoids (4) ou un ressort (15) sur la figure 10.

Le signal comporte des rebords (13) servant de butées d'arrêt et empêchant la pénétration de l'eau de pluie.

Après avoir relevé le courrier, on réenclenche le signal en appuyant en 14. La patte (11) revient s'encaster dans l'encoche (12).

Revendications

1. Dispositif pour signaler automatiquement la présence ou non de courrier dans les boîtes aux lettres, monté d'origine ou en accessoire sur les boîtes aux lettres munies d'une porte avant avec volet ouvrant vers l'extérieur, caractérisé en ce que le volet (3, planche 1) est prolongé sur le côté par une patte (2) qui de par sa forme maintient un signal (7) associé à un levier (1) en position horizontale et le libère en position verticale émergeant au-dessus de la boîte dès l'introduction de courrier sous l'action d'un contrepoids (4) ou d'un ressort.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la patte (2) solidaire du volet (3) libère le signal (7) en position verticale stable dès l'ouverture du volet (3) à l'introduction d'une lettre et dès l'ouverture de la porte à l'introduction d'un paquet.
3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la patte (2) fait un angle (a) par rapport à la verticale qui permet au signal (7) de repousser le volet (3) lorsqu'on l'abaisse, qui permet de bloquer le signal en position horizontale et de maintenir le volet (3) fermé (fig. 1).
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il utilise le volet (3) qui, une fois repoussé par le signal retombe de par son poids et bloque le signal (7) en position horizontale grâce à la patte (2). (fig. 1 et 2)
5. Dispositif destiné à une variante intérieure à la boîte aux lettres (planche 3) caractérisé en ce que la pièce coulissante (9) est munie à ses extrémités de rebords (13) faisant butées et retenant l'eau de pluie.

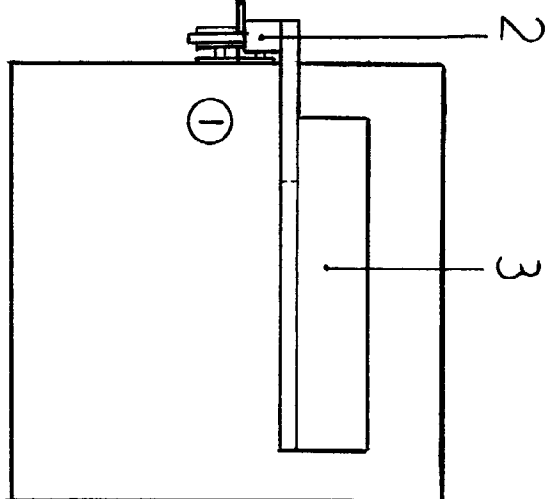
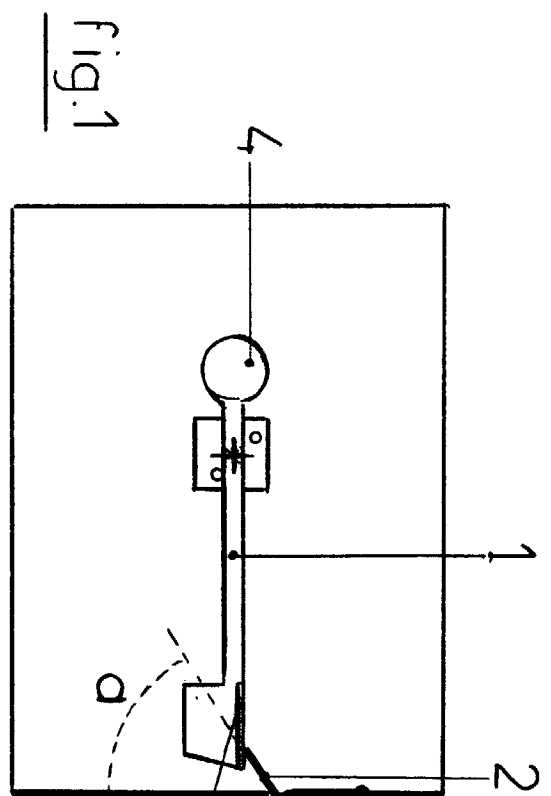
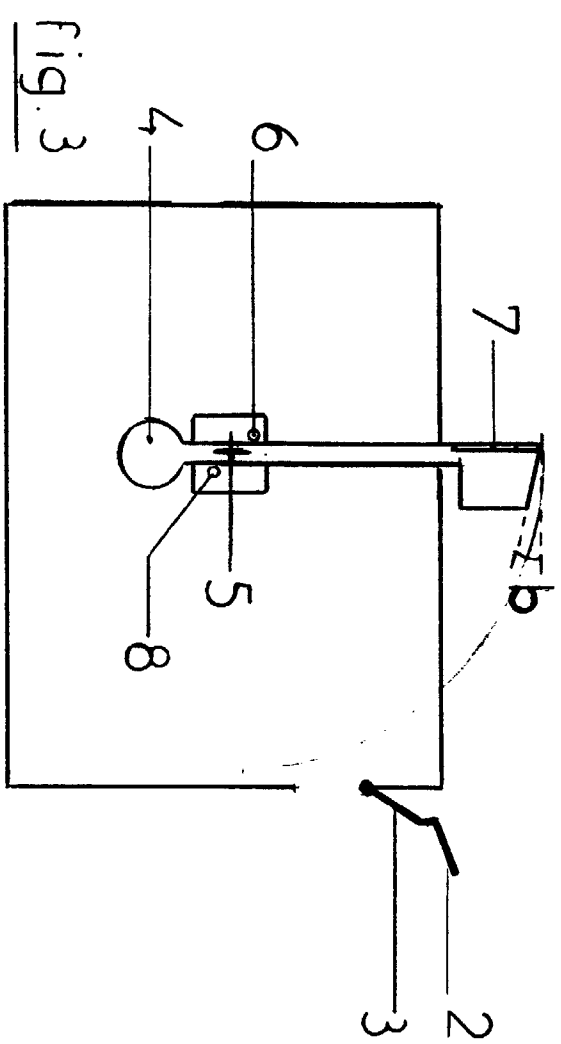


fig.2



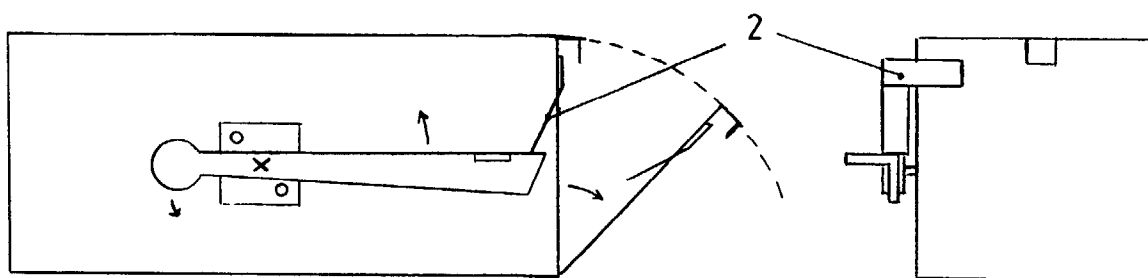
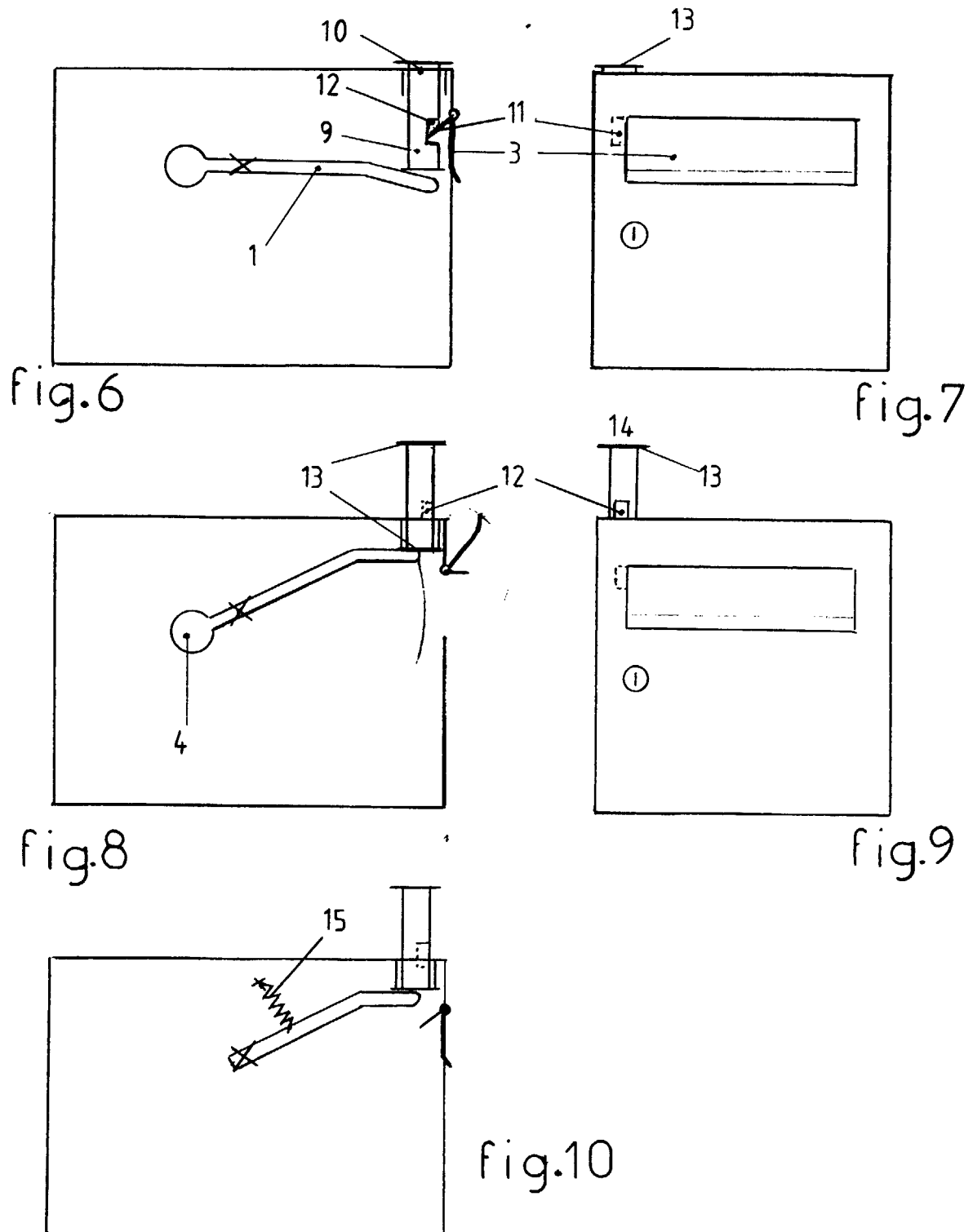


fig.4

fig.5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 46 0051

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	US 4 552 302 A (RUNG) * figures 2,8 *	1,2,4	A47G29/12
X	US 2 804 262 A (MANCUSO) * figures *	1,2,4	
X	US 2 217 310 A (FATUR) * figures *	1,5	
A	US 2 421 603 A (DOPPELHAMMER) * colonne 4, ligne 10; figures *	1-4	
A	US 5 201 465 A (LIMEHOUSE) * figures *	5	
A	NL 7 513 891 A (AWB APPARATENFABRIEK WARMTEBOUW B.V.) * figure 8 *	5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 27 mars 1998	Examineur Beugeling, G.L.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/82 (P4/C02)